

# Développement durable



Je roule propre au gaz  
seyssinet pariset

*Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs”.*

**Le concept du développement durable est au cœur d'un nouveau projet de société qui permet de remédier aux excès et aux dysfonctionnements actuels.**

**Le développement durable est désormais une préoccupation des Etats, des régions et des communes, mais également des citoyens.**

**L'équipe municipale s'est donnée comme objectif de faire du développement durable une priorité. Cinq engagements ont été définis :**

- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics.
- Réduire la consommation électrique de l'éclairage public.
- Favoriser les déplacements doux et les transports en commun.
- Supprimer pesticides et désherbants dans l'entretien de nos parcs, jardins et squares.
- Inscrire les projets de construction publique dans une démarche de qualité environnementale.

**Aussi, à travers ce dossier, nous allons vous présenter les différentes initiatives menées par la ville de Seyssinet-Pariset. Etat des lieux...**

## Le plan Climat local

En 2004, la Communauté Grenoble Alpes Métropole a été la première agglomération en France à signer un plan climat sur son territoire. Cette démarche partenariale a pour but d'associer l'ensemble des acteurs de l'agglomération, dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour atteindre à échéance 2010 les 3 objectifs suivants :

- stabiliser les émissions de gaz à effet de serre.
- stabiliser les consommations énergétiques.
- augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire de l'agglomération pour atteindre : 21% de la consommation d'électricité d'origine renouvelable et 26 % de la consommation de chaleur d'origine renouvelable.

Lors du Conseil municipal du 4 avril 2005, la ville de Seyssinet-Pariset, à l'unanimité, adhère au Plan Climat local, initié par la Métro.

Ainsi la ville a prouvé sa volonté d'agir au niveau :

- de la réduction des consommations électriques (éclairage des bâtiments, éclairage public)
- de la baisse de consommation des carburants (acquisition de véhicules propres et de vélos pour les services)
- de la réduction des consommations de chauffage dans les bâtiments publics.

Nous allons vous détailler ces points en pages suivantes.



## Le point sur les véhicules de la ville

### Rouler propre

La pollution atmosphérique constitue l'une des préoccupations majeures de ce début de siècle. Bien que les émissions polluantes régressent dans les différents secteurs d'activité, la part de la pollution liée aux transports est en hausse constante. La situation est particulièrement préoccupante en zone urbaine comme le bassin grenoblois, où les transports motorisés représentent la deuxième source d'émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules. Ils sont également à l'origine d'une part prépondérante des émissions de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

#### Le parc de véhicules

Quelques chiffres (base 2008)

Le parc est composé de 44 véhicules (hors engins), dont :

- 15 berlines dont 3 "propres",
- 17 fourgonnettes dont 7 "propres",
- 7 fourgons,
- 4 utilitaires (multi bennes, nacelle,...)
- 1 camion

La distance moyenne parcourue, par année, est de 285 000 km et la consommation de carburant avoisine les 38 000 litres y compris les GPL (gaz de pétrole liquéfié), GNV (gaz naturel ventilé), pour environ 52 000 euros.

#### Déjà des efforts de longue date...

La ville a acquis son premier véhicule électrique en 1992. Désormais le parc de véhicules propres est composé de :

- **4 véhicules électriques** qui permettent de réduire de 3 tonnes par an les émissions de GES (Gaz Effet de Serre) qui sont estimées à 50 tonnes/an.
- **2 véhicules GNV** qui offrent 30% de moins d'émissions de GES que l'essence.
- **4 véhicules GPL**, qui réduisent de 20% les émissions de GES.

**Aujourd'hui, le parc est composé de 24% de véhicules propres.**

#### Une réflexion "véhicule propre" est en cours

Marc Paulin, Conseiller municipal délégué à l'environnement et au développement durable, nous explique que "la collectivité est vigilante à l'impact de ses activités sur l'environnement et consulte systématiquement ses fournisseurs sur les solutions les plus propres pour les véhicules, en adéquation avec les besoins des services".

#### Un PDA ?

Un Plan de déplacement administratif concernant le personnel communal est à l'étude. A suivre...

#### On peut tous rouler plus propre !

A titre personnel, tous les automobilistes peuvent également influencer sur la qualité de l'air en modifiant leur conduite. Il suffit de respecter quelques consignes simples, qui se traduisent au final par moins de consommation et moins de pollution.

- Abaisser sa vitesse de 10 km/h sur autoroute ou voie rapide fait économiser 1 litre de carburant aux 100 km.
- Remplacer (si on le peut) les véhicules trop anciens, 4 fois plus polluants que ceux d'aujourd'hui.
- Adopter une bonne conduite, pas de démarrage "en trombe", un bon gonflage des pneus, pas de charge inutile, l'utilisation exceptionnelle de la climatisation...
- Entretien son véhicule : un mauvais entretien peut augmenter de plus de 25 % la consommation de carburant (qualité de l'huile, filtres...)
- Penser au covoiturage

... Une solution quand on le peut : les transports en commun et/ou le vélo.



### Vélo = pollution "zéro"

#### Des vélos pour les services

Depuis 2002, la ville propose à ses agents de "rouler propre" lors de leurs déplacements professionnels. 7 vélos sont à leur disposition et sont très fréquemment utilisés.

#### Des pistes cyclables pour tous

11 km de pistes cyclables peuvent être empruntés et environ 200 "parkings à vélos" sont installés aux abords des bâtiments publics et des groupes scolaires.

#### Cyclotrottibus : ça roule !

A l'Ecole Moucherotte, chaque jour, des enfants de l'école élémentaire ont la possibilité d'aller à pied ou en vélo à l'école en étant accompagnés par des parents volontaires. Un parcours (Vauban) fonctionne très bien tous les matins.

Cette opération est portée par les parents d'élèves, soutenue par la mairie et les enseignants. Elle est accompagnée par l'association pour le Développement des Transports en Commun, voies cyclables et piétonnes de l'agglomération grenobloise (ADTC).

#### Renseignements

Véronique Boroch, Tél 04 76 49 48 00  
Christine Grangeat, Tél. 04 76 84 93 78

#### Conseils vélo

- Le port du casque n'est pas obligatoire, c'est juste indispensable !
- Les pistes cyclables sont interdites aux deux roues motorisées
- Circuler à vélo, c'est aussi respecter le code de la route.



## Feux de végétaux

**Rappel de l'arrêté préfectoral N°2008-11470 du 15 décembre 2008, portant réglementation du brûlage des déchets végétaux.**

Article 1<sup>er</sup> : Par dérogation à l'article 84-1 du règlement sanitaire départemental, et afin de prendre en compte les contraintes locales, le brûlage du bois provenant des débroussailllements, tailles de haies ou d'arbres, est autorisé uniquement en ce qui concerne les particuliers :

- Dans les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants au dernier recensement,
- Dans les communes dont la population est supérieure à 2000 habitants au dernier recensement, uniquement hors agglomération au sens du code de la route,

à l'exception des communes incluses dans le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise et de celles qui ont mis en place, à l'échelon communal ou intercommunal, un dispositif de collecte et de valorisation des déchets végétaux.

**En conséquence, les feux de végétaux sont donc rigoureusement interdits sur tout le territoire de Seyssinet-Pariset. Les déchets végétaux doivent être déposés en déchetterie ou compostés.**



## Le compostage

La Métro a décidé de promouvoir la filière du "biodéchet" en vendant des composteurs aux usagers. Les habitants souhaitant commander auprès de la Métro, un composteur bois ou plastique peuvent désormais le faire. Une campagne de formation sera organisée dans chaque commune pour bien démarrer son compostage "maison" et en tirer pleinement profit.

Renseignements, N° Vert : 0 800 500 027  
<http://www.la-metro.org>

**Si vous êtes intéressé par la formation "compostage", merci de vous faire connaître auprès du service communication, Tél. 04 76 70 53 47**

## Eclairage public

### En quelques chiffres

- Consommation : 4100 heures/an
- Dépenses annuelles : 90 000 euros en 2008
- Nombre de points lumineux 1800
- 48 km éclairés

Gros consommateur d'électricité, le réseau d'éclairage public a considérablement évolué ces dernières années.

Pour Marc Paulin : "c'est désormais un enjeu en terme de développement durable qui doit concilier : réduction de la pollution lumineuse, diminution des consommations et recyclage des matériels".

### Rénover pour économiser

#### Les lampes

L'objectif est d'installer des lampes plus performantes mais moins gourmandes en énergie. Les lampes de 250 watts vapeur de mercure sont remplacées par des 150 watts SHP (Sodium Haute Pression).

#### Les lampadaires

Les nouveaux luminaires installés dirigent la lumière vers le bas et uniquement sur le lieu qui doit être éclairé. Ainsi moins de pollution lumineuse et économie car on éclaire juste ce qu'il faut. Dans les nouveaux aménagements de voirie, la hauteur des lampadaires est baissée de 10 m à 8 m, ce qui permet de réduire la pollution lumineuse.

#### Les illuminations

Donner des airs de fête à la ville tout en étant économe, mission réussie pour la ville de Seyssinet-Pariset ! Toutes les installations, guirlandes, motifs sont équipés d'ampoules faibles puissances et les nouveaux motifs de led (basse consommation).



### En faveur de la biodiversité

Dans le parc Lesdiguières, le long de la coulée verte et du mail Percevalière, les globes de 80 lampadaires ont été remplacés. Ils permettent de réaliser une économie de 40 % d'énergie, ils n'emprisonnent plus les insectes et leur consommation est faible. Les chouettes chevêches peuvent à nouveau chasser dans une nuit presque noire et les chauves-souris se nourrissent suffisamment d'insectes.

Economie d'énergie et préservation de la biodiversité font donc bon ménage.

### Des variations d'intensité

En été, dans le secteur de la rue Jean Jaurès, 28 points lumineux sont équipés de lampes bi-puissance, ainsi que dans la rue de la Résistance avec 25 points lumineux. L'éclairage s'allume à 150 watts, diminue à 100 watts 5 heures après et repasse à 150 watts au petit matin.



## Economie d'énergie Dans les bâtiments publics

"Désormais, dans chaque projet de bâtiment, nous pensons automatiquement développement durable" précise Marc Paulin. "C'est une préoccupation très forte et toutes les fois que nous le pouvons, nous construisons un bâtiment respectueux de l'environnement qui soit un lieu de vie sain, confortable et ergonomique."

### Le multi accueil petite enfance

Pour cette construction, la maîtrise de

avec des chaudières performantes et économes dont le rendement est passé de 60 à 95 %. Des systèmes de régulation ont été installés (des sondes mesurent la température extérieure et pilotent la relance et l'arrêt des chaudières). 3 zones ont été déterminées afin de moduler le chauffage en fonction des espaces (école maternelle, salles de classe occupées...).

### Des mesures d'accompagnement

Dans les salles Emile Sistre et Charreusse, des systèmes de régulation, favorisant les économies d'énergie, ont été installés.

### Le prochain grand projet

La construction d'un nouvel équipement en lieu et place du centre social va faire l'objet d'attention très particulière dans le cadre du développement durable. Afin d'être encore plus performant et de réaliser un bâtiment exemplaire, la ville va missionner un assistant à maîtrise d'œuvre pour la démarche HQE®. A suivre dans nos prochaines éditions.

### Au niveau des constructions privées

La ville, par son Plu et plus encore par le Padd (projet d'aménagement et de développement durable), incite autant que faire ce peut, les promoteurs à réaliser des immeubles d'habitation qui prennent en comptes les démarches HQE®. Ainsi l'immeuble "les Tilleuls" sur le boulevard de l'Europe ou prochainement le projet de l'ex propriété Gérente, répondent à cette exigence (voir gazette N°70, mars 2009).

### HQE®, c'est quoi ?

Il ne s'agit pas d'une nouvelle norme, ni d'un label supplémentaire. La HQE®, est d'abord une démarche visant à limiter les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement tout en assurant à l'intérieur du bâtiment des conditions de vie saines et confortables. Esthétique, confort, agrément de vie, écologie, durabilité : la Haute Qualité Environnementale prend en compte la globalité et représente ainsi l'état le plus avancé de l'art de construire.

### 3 questions à Marc Paulin, Conseiller municipal délégué à l'environnement et au développement durable



#### En tant que premier conseiller municipal délégué au développement durable, comment envisagez-vous votre mission ?

*C'est avant tout, pour moi, un devoir de citoyenneté. Au vu de ce qui se passe actuellement, chaque personne doit agir dans le bon sens et la ville, en tant que telle, doit montrer l'exemple à ses habitants. Il est urgent d'agir aujourd'hui pour répondre aux enjeux de demain.*

#### Quels sont, en la matière, les enjeux pour la ville ?

*Il faut trouver des solutions pratiques, concrètes et durables pour préserver et enrichir notre environnement et le patrimoine de notre ville, dans tous les domaines sans pour autant qu'elles soient coûteuses.*

#### La tâche est lourde. Quelles sont vos axes de priorité pour la ville ?

*Les 5 engagements définis par l'équipe municipale et présentés dans l'introduction de ce dossier (voir p 9) sont les grands axes. Mais il faut aussi préserver l'accès et la qualité de l'eau, inciter et promouvoir de nouveaux modes de déplacement propres, en favorisant les transports en commun, préserver notre environnement, favoriser le végétal, lutter contre la pollution urbaine, aller plus loin dans la gestion des déchets, ... et à moyen terme, s'inscrire dans une démarche d'agenda 21 local pour mettre en place un guide d'actions concrètes à l'échelle de la commune et l'utiliser comme un outil dynamique et le faire évoluer dans le temps. Effectivement la tâche est lourde, mais le développement durable n'est pas un gadget, c'est une notion majeure que nous nous devons d'intégrer dans les gestes de tous les jours.*

**Les Seyssinettois qui ont des expériences en compostage, installation de procédé lié au développement durable (panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, pompe à chaleur, géothermie, ...) et qui souhaiteraient les partager avec les lecteurs de la Gazette, sont invités à se faire connaître auprès du service communication, Tél. 04 76 70 53 47**



l'énergie est au cœur des préoccupations. Ainsi le bâtiment est :

- Isolé de plus de 15% que les normes actuelles grâce à des épaisseurs isolantes supplémentaires mises en place et des menuiseries imperméables à l'air.
- Rafraîchi par une circulation d'eau à 15° pompée dans la nappe phréatique (donc pas de climatisation).
- Inerte grâce à la toiture végétalisée qui maintient la fraîcheur de la nuit l'été et conserve la chaleur de la journée l'hiver. De plus, la toiture végétalisée ralentit le rejet des pluies d'orages dans le réseau d'assainissement.

Des mesures qui permettront des économies d'énergie.

### Maternelle Chamrousse

Un système d'étanchéité et une toiture végétalisée vont être installés sur 700 m<sup>2</sup> de toiture. Démarrage des travaux pendant les prochaines vacances de printemps.

### Elémentaire Chamrousse

En 2006, la totalité des huisseries a été remplacée afin d'augmenter l'isolation et diminuer les entrées d'air. L'année suivante, la chaufferie a été rénovée

# je trie, c'est ma nature

0 800 500 027  
n° vert  
www.la-metro.org

**A Seyssinet-Pariset, 2729 tonnes d'ordures ménagères et 880 tonnes de déchets "Je trie" ont été collectés en 2008.**

Sur les volumes des collectes, 39,87 % des déchets sont constitués d'indésirables, c'est-à-dire de déchets non valorisables. Autrement dit, **près de la moitié de la poubelle est polluée.** Les mauvais trieurs sont encore beaucoup trop nombreux.

**Il est urgent de bien trier. Une seule règle en cas de doute : poubelle grise.**

## La deuxième vie des emballages et des papiers/ cartons

- Chaque tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole brut.
- Chaque tonne d'emballages en carton recyclé fait économiser 2,5 tonnes de bois.

- Chaque tonne de briques alimentaires recyclée permet d'économiser 2 tonnes de bois.
- Chaque tonne d'acier recyclée fait économiser 1 tonne de minerai de fer. L'aluminium se recycle à l'infini et à 100 %.

Jours de collecte des poubelles vertes : le mercredi pour toute la commune. Aucun sac fermé dans les conteneurs "Je trie".

## Quelques rappels et conseils

- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (seringues, aiguilles,...) sont collectés dans les déchetteries de Seyssins et de Sassenage. N'hésitez pas à demander en déchetterie les boîtes normalisées (jaune). Le dépôt est gratuit pour les particuliers.

- Les déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) (TV, ordinateurs,...) sont collectés et valorisés dans la déchetterie de Sassenage.
- Les végétaux (résidus de tonte et tailles) ne doivent pas être déposés dans les conteneurs. Les déposer en déchetterie.
- Ne jeter pas de verre dans les conteneurs gris ou verts. La ville compte 32 conteneurs à verre.
- Pour les bouteilles de gaz, extincteurs, renseignez-vous au n° vert "Je trie", Tél. 0 800 500 27.

La Métro vend à prix coûtant des conteneurs gris et verts, Tél. 04 76 12 29 35.

**Le répertoire des déchets ménagers (édition 2007), guide indispensable est disponible à l'Hôtel de ville et sur le site [www.ville-seyssinet-pariset.fr](http://www.ville-seyssinet-pariset.fr)**

